

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 5 AVRIL 2005**

---

## **DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE FORT-MAHON PLAGE EN STATION BALNEAIRE (SOMME)**

---

### **AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- les avis qu'il a émis les 15 janvier 2002 et 3 février 2004 ;
  - les éléments d'informations complémentaires fournis par la commune de Fort-Mahon Plage ;
- 1- prend acte des efforts entrepris par la commune de Fort-Mahon Plage pour améliorer la qualité des eaux de baignade ;
  - 2- émet un avis favorable à la demande de classement de la commune de Fort-Mahon Plage en station balnéaire ;
  - 3- encourage vivement la commune à poursuivre ses efforts en mettant notamment en place, avec les autres communes du littoral, une étude globale (et plus particulièrement une étude de courantologie) permettant d'identifier les sources potentielles de pollution des eaux du littoral, notamment celles issues de la baie d'Authie et de la baie de Somme, et d'analyser leurs impacts.

**COPIE CONFORME**